



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1010

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Budget primitif 2016 - Tous budgets**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillaud), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1010**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2016 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 410,1 M€ en dépenses réelles et 2 658,2 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 706,7 M€ en dépenses réelles et 458,7 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 498,8 M€ en dépenses et 68,8 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements.

I - Le budget principal

La Métropole de Lyon a été créée le 1er janvier 2015 par la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

L'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014 précise les dispositions fiscales et financières applicables à la Métropole.

Le budget de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

La révision des autorisations de programme et d'engagement fait l'objet d'une délibération spécifique.

A - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2016 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 3 202,8 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 520,2 M€.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 510,4 M€ (2 484,5 M€ au BP 2015) et des dépenses réelles de 2 315,2 M€ (2 187,5 M€ au BP 2015 et 2 274,9 M€ pour l'exercice 2015), l'autofinancement brut atteindrait 195,2 M€ (297 M€ au BP 2015 et 209,6 M€ pour l'exercice 2015).

L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 156,3 M€ (151,2 M€ au BP 2015) et le paiement effectué par le Département de sa quote-part au titre de la dette mutualisée (3,9 M€), une épargne nette de 42,8 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 24,3 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 682,6 M€.

Au 1er janvier 2016, l'encours total brut à long terme au budget principal s'élèverait à 1 843 M€ (1 818 M€ en 2015), dont 568,5 M€ venant de la dette transférée du Département au 1er janvier 2015.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 264,8 M€ (337,6 M€ au BP 2015), hors le refinancement d'une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement (19,1 M€ en dépenses et en recettes), soit 59,6 % des recettes réelles d'investissement.

Avec 458,9 M€, la part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) constitue 72 % des dépenses réelles de la section (617,3 M€ en 2015).

151,6 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et de gestion financière en dépenses (17,1 M€ en recettes) et 307,3 M€ aux projets (47,4 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections (autres que le virement) représenteraient 180,7 M€ en dépenses pour les dotations aux amortissements des immobilisations (frais d'études, d'insertion, de logiciels, biens meubles et immeubles) et 9,8 M€ en recettes pour les annuités dues au titre des subventions d'équipement reçues.

Au sein de la section d'investissement, les écritures d'ordre patrimoniales inscrites à hauteur de 33,5 M€ en dépenses et en recettes, concernent principalement les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés (27,3 M€) et les transactions foncières envisagées à titre gratuit (5,5 M€).

Budget primitif 2016 - budget principal - synthèse (en M€)

Budget principal	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	2 520 196 015
recettes réelles	2 510 384 260
recettes d'ordre	9 811 755
Fonctionnement - Total dépenses	2 520 196 015
dépenses réelles	2 315 169 250
dépenses d'ordre	205 026 765
Epargne brute	195 215 010
remboursement capital des emprunts	- 156 259 406
créance départementale dette mutualisée	3 874 000
Epargne nette	42 829 604
Investissement - Total recettes	682 631 825
recettes réelles	444 094 639
<i>dont recettes PPI</i>	<i>64 534 996</i>
recettes d'ordre	238 537 186
Investissement - Total dépenses	682 631 825
dépenses réelles	639 309 649
<i>dont dépenses PPI</i>	<i>458 864 502</i>
dépenses d'ordre	43 322 176

B - Les politiques publiques

Les crédits de paiement pour 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2016 - synthèse par politique publique - toutes sections- mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
coopérations territoriales	75,09		75,09			
développement urbain	39,74	46,54	86,28	0,40	9,99	10,39
espaces naturels, agricoles et fluviaux	8,59	4,74	13,32	0,61	0,56	1,17
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	41,69	11,93	53,62	1,28	3,62	4,90
mobilité des biens et des personnes	226,14	111,66	337,80	77,21	13,55	90,76
développement économique et compétitivité de la Métropole	11,39	14,62	26,01	2,35	1,17	3,52
enseignement supérieur et recherche	1,00	19,12	20,12	0,45	5,35	5,80
insertion et emploi	254,32		254,32	10,51		10,51
rayonnement et attractivité de la Métropole	19,91	1,29	21,20	7,81	0,00	7,81
ville intelligente et politique numérique	8,71	5,11	13,83	1,37		1,37
culture	34,84	7,15	41,98	0,23	0,01	0,23
éducation	30,76	27,92	58,68	0,90	4,98	5,87
sport	3,67	2,18	5,85	0,03		0,03
cycle de l'eau	18,48	8,27	26,75	0,14	0,11	0,25
cycle des déchets	74,77	10,16	84,93	32,72	0,43	33,15
qualité de vie - santé & environnement - risques	117,23	8,01	125,24	0,18	0,86	1,04
transition énergétique	2,76	0,67	3,43	0,66		0,66
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	19,65	57,01	76,67	0,45	18,04	18,49
habitat et logement	20,54	79,31	99,85	10,16	10,26	20,41
compensation du handicap	204,42		204,42	32,75		32,75
politique de l'enfance et de la famille	121,87	2,58	124,45	1,20		1,20
politique du vieillissement	136,88	1,36	138,24	36,50		36,50
protection maternelle et infantile et prévention-santé	6,06	0,10	6,16	2,15		2,15
dépenses avec TVA non déductible	0,69		0,69			
fonctionnement de l'institution	460,87	37,32	498,19	17,38	0,57	17,94
gestion financière	375,08	182,27	557,35	2 272,98	374,60	2 647,59
	2 315,17	639,31	2 954,48	2 510,38	444,09	2 954,48

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

1 - Coopérations territoriales

Comme en 2015, 75 M€ seront versés par la Métropole au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Ce montant, déterminé par la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT), vise à garantir un même niveau d'épargne nette aux deux collectivités pour leurs compétences départementales.

Conformément au protocole financier approuvé par les deux collectivités et délibéré par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, lors de sa séance du 15 décembre 2014, ce montant sera susceptible d'être révisé aux termes de la clause de revoyure prévue entre les deux collectivités courant 2016.

La Métropole intervient également en matière de coopération décentralisée, en partenariat avec des associations qui développent des projets, notamment à Ouagadougou, Bamako, Addis Abeba, Erevan, Sétif, Rabat, Tinca, Ho Chi Minh Ville.

2 - Développement urbain

Les ressources affectées au développement urbain concourent à la politique de maîtrise de l'extension urbaine. Elles favorisent la poursuite ou le lancement d'actions pour le développement des activités économiques, des quartiers dans les communes, de l'offre de logements. Elles permettent la mise en œuvre des stratégies foncières de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement dédiées s'élèvent à 39,7 M€ (37 M€ en 2015).

Ces dépenses concernent notamment les zones d'aménagement concerté (ZAC) concédées aux aménageurs, qui atteignent 30,7 M€ (22,8 M€ en 2015), dont 8,8 M€ pour la ZAC Part-Dieu, 7,2 M€ pour la phase 2 de la ZAC Confluence et 5 M€ pour l'aménagement Gratte-Ciel nord à Villeurbanne.

La Métropole poursuivra sa collaboration avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, afin de mener des réflexions ou études qui concourent à la définition de ses politiques publiques, tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine. Une subvention de 4,6 M€ lui sera versée (5 M€ en 2015).

En investissement, le lancement du programme 2016 et la poursuite des actions 2012–2015 pour la constitution des réserves foncières hors logement social nécessitent une inscription de 9,4 M€. Certaines ventes de biens sont consenties avec un paiement fractionné ou différé du prix de cession. Ces transactions généreront une recette de 1,5 M€.

Les acquisitions foncières pour le projet Part-Dieu à Lyon 3° se prolongent en 2016 pour 5,4 M€.

Un solde de subvention d'équipement de 4,5 M€ sera versé à Réseau Ferré de France (RFF) pour la construction du pont rail pour la traversée Magellan, au titre de la 2° phase de la ZAC Lyon Confluence.

La réalisation des équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) du parc Marius Berliet à Lyon 8°, de la rue de Gerland à Lyon 7° et pour le site de Gimenez à Vaulx en Velin mobiliseront 3,2 M€.

Les acquisitions foncières liées à la ZAC Castellane à Sathonay Camp mobiliseront 0,8 M€.

En recettes d'investissement, l'encaissement des participations des aménageurs et des bénéficiaires d'ouvrages est évalué à 4 M€ et la livraison des équipements achevés de la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune entraînerait la perception de 2,7 M€.

3 - Espaces naturels, agricoles et fluviaux

Les ressources affectées à la préservation des espaces naturels, agricoles et fluviaux visent à garantir une bonne articulation entre nature et urbanisation.

En fonctionnement, 1 M€ de subventions est proposé en faveur de l'agriculture (0,04 M€ en 2015) et 0,6 M€ pour la sauvegarde des espaces fluviaux.

Depuis 2005, la mise en œuvre de la Charte de l'Anneau Bleu, avec le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM), a légitimé la promotion d'actions de valorisation du site de Miribel Jonage, en particulier dans ses fonctions stratégiques de protection contre les crues du Rhône, du patrimoine naturel et des espaces de loisirs. La Métropole versera une participation au SYMALIM de 2,6 M€.

En investissement, 1 M€ concourra au développement du Grand Parc et 0,8 M€ à la poursuite des aménagements des berges du canal de Jonage à Décines Charpieu. L'apport de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à cette opération est estimé à 0,1 M€ dans l'exercice.

1,6 M€ est dédié aux interventions pour les haltes fluviales, les aides à l'agriculture (projet stratégique agricole et de développement rural -PSADER-, aides directes) et à la protection des espaces naturels sensibles et des sentiers.

4 - Espaces publics - conception, entretien et gestion du domaine public

La politique des espaces publics et du cadre de vie couvre l'ensemble des activités inhérentes à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces.

Les dépenses de fonctionnement sont proposées à hauteur de 41,7 M€ contre 40 M€ en 2015 (+ 4,5 %). Cette évolution est à rapprocher des extensions de périmètres et nouvelles surfaces à entretenir, telles que Confluence (+ 26 000 mètres carrés) ou l'Antiquaille (9 000 mètres carrés).

Ainsi, 37 M€ seront consacrés aux actions de nettoyage (36,1 M€ en 2015), telles que le balayage des voies (7 M€), le nettoyage des marchés alimentaires et forains (4 M€), la viabilité hivernale (3,2 M€) et le vidage des corbeilles (2,5 M€).

3,8 M€ sont prévus pour la gestion du patrimoine arboré tel que les arbres d'alignement (contre 3,5 M€ en 2015).

Les recettes liées à ces actions s'élèvent à 1,3 M€. Il s'agit principalement de participations conventionnelles versées par des communes (0,9 M€), notamment pour les berges du Rhône.

En investissement, 1,5 M€ permettra la finalisation des travaux de réaménagement de la rue Garibaldi entre les rues Lafayette et Bouchut à Lyon 3°, notamment le parvis de la tour Incity.

0,9 M€ est consacré à la conception de l'espace public quai Saint Antoine à Lyon 2°, après la réalisation du nouveau parking.

L'aménagement des espaces publics de la Métropole donne lieu également à la livraison d'ouvrages aux communes. Celles-ci verseraient leurs contributions à hauteur de 1,4 M€ (rives de Saône, parc Blandan à Lyon 7°, etc.). La Région Auvergne-Rhône-Alpes sera également sollicitée à hauteur de 2 M€ pour le chemin continu dans le cadre de l'aménagement des rives de Saône.

Une inscription complémentaire de 4,2 M€ permettra d'honorer les dépenses effectuées dans le cadre de diverses opérations récurrentes, en particulier pour l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement (1,5 M€), pour l'achat de poids lourds et de matériels techniques affectés aux missions de nettoyage, propreté et aux centres d'exploitation (2 M€).

5 - Mobilité des biens et des personnes

Les ressources affectées aux déplacements des biens et des personnes contribuent à l'optimisation des réseaux structurants et à leur entretien (transport collectifs, voirie, etc.), ainsi qu'à l'émergence de nouveaux modèles de mobilité et de nouvelles collaborations (partenariat public/privé).

Un budget de 226,1 M€ est proposé en dépenses de fonctionnement (231,3 M€ en 2015).

Les dépenses concernant les transports urbains sont estimées à 154 M€, dont 144,1 M€ de contribution pour le SYTRAL (148,6 M€ versés en 2015) et 5,1 M€ de contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry (Rhônexpress). 1,3 M€ est également prévu pour les transports scolaires interurbains.

35,1 M€ seront consacrés à l'aménagement et l'entretien des plus de 3 200 kilomètres de voies. Les dépenses principales concernent :

- les opérations suivies par les subdivisions (17,9 M€) qui regroupent l'entretien des trottoirs, la signalisation horizontale et verticale, la réparation des glissières de sécurité mais aussi l'achat de matériaux pour l'activité des centres d'exploitation et le revêtement de la chaussée,

- les travaux de tranchées (10,9 M€) dédiés à la réfection des tranchées de tous les concessionnaires afin de garantir la pérennité et la bonne conservation du patrimoine de voirie,

- l'entretien des voies rapides (2,1 M€) telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevey ou le contournement de Meyzieu,

- les travaux de mise en sécurité (1,7 M€).

Avec un budget identique à 2015, l'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représenterait 29,1 M€, dont 23 M€ pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 4,4 M€ pour l'exploitation et la maintenance des tunnels.

1,5 M€ sera alloué aux modes doux et demandes en nouvelles mobilités (véhicules électriques, pass urbain, véhicule autonome).

Les redevances d'occupation du domaine public versées à Voies navigables de France (VNF) pour les parcs de stationnement de Saint Antoine, Saint Jean et la Fosse aux Ours représentent 1,2 M€.

Les recettes de fonctionnement liées à la politique de mobilité des biens et des personnes sont évaluées à 77,2 M€.

Les produits des péages sont estimés à 40 M€ (43,1 M€ en 2015). Cette prévision intègre la baisse de fréquentation liée aux fermetures pour travaux de mise en sécurité.

Les refacturations de travaux d'aménagement de voirie (réfections de tranchées réalisées par la Métropole et refacturées aux opérateurs et occupation domaine public) sont estimées à 15,6 M€.

Les redevances et produits des loyers perçus des 30 parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteindront 12 M€ (11,6 M€ en 2015). La Métropole perçoit aussi d'autres redevances d'occupation du domaine public au titre du mobilier urbain (2,6 M€) ainsi que des réseaux sous voirie métropolitaine (2,6 M€). Les recettes des Vélo'v correspondant au temps d'utilisation au-delà de la période de gratuité sont prévues à hauteur de 1 M€.

Les produits issus de l'exploitation du centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° sont attendus à 3,2 M€. Ils correspondent à la participation de la Ville de Lyon, qui loue des locaux, et aux loyers des baux commerciaux.

La Communauté urbaine a approuvé en 2014 le contrat de partenariat public-privé (PPP) avec la société Leonord, pour le lancement des travaux de mise en sécurité des tunnels du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), sa maintenance et sa gestion. En complément des crédits de fonctionnement vus plus haut, 5,3 M€ de crédits d'investissement sont identifiés pour le règlement des frais de gros entretien et de renouvellement prévus au contrat (4,9 M€) et d'assistance technique (0,4 M€).

Le renouvellement des installations de lutte contre les incendies au CELP mobilisera 1,2 M€ en 2016. Le remplacement des tapis mécaniques se poursuivra avec un financement dédié de 0,8 M€.

Prévue au plan des déplacements du secteur ouest de l'agglomération, la création de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile entre dans sa 3° phase de travaux. Ce contournement du centre bourg, qui dessert le site de BioMérieux, futur siège mondial, nécessite une inscription de dépenses de 2,5 M€ en 2016. La Commune apportera son concours à l'aménagement des espaces verts et de l'éclairage public effectués pour son compte (0,3 M€).

5 M€ vont permettre la prise en charge des travaux de réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne destinés à pacifier et requalifier cette artère structurante avec un nouveau partage de l'espace entre les usagers.

0,9 M€ concourra à la requalification du quai Pierre Dupont à Rochetaillée sur Saône, avec la création de cheminements piétons sécurisés.

Pour favoriser l'accessibilité aux sites stratégiques de la Métropole lyonnaise, un schéma d'accessibilité initié par le SYTRAL prévoit, notamment, l'achat de propriétés foncières augurant les travaux de la ligne expresse de l'ouest lyonnais (1,6 M€).

51,2 M€ en dépenses et 5 M€ en recettes sont également proposés pour les grosses réparations et les petits aménagements de voirie, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

6 - Développement économique et compétitivité de la Métropole

Le renforcement de la compétitivité constitue un des enjeux stratégiques de la politique de développement économique portée par la Métropole.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront en 2016 à 11,4 M€ (12,9 M€ en 2015).

La Métropole consacra 1,9 M€ en 2016 (1,8 M€ en 2015) à la promotion de l'entrepreneuriat, vecteur d'insertion sociale et de création d'emplois. Elle contribuera également à l'animation des contrats territoriaux pour 1,3 M€.

Le soutien aux filières d'excellence telles que la robotique et les sciences de la vie (Biopôle à Gerland, centre d'infectiologie, Cancéropôle et bureau local de l'Organisation mondiale de la Santé) sera de 2,1 M€ (1,8 M€ en 2015). Par ailleurs, 0,6 M€ sera dédié à l'activité stratégie image grâce au versement de subventions au pôle Pixel, à Clust'R numérique et à l'Espace numérique entreprises.

La poursuite du soutien au programme d'actions 2016 des 6 pôles de compétitivités présents sur le territoire métropolitain s'établira à 1,3 M€ (1,7 M€ en 2015).

En recettes, les produits des baux sont attendus pour 2,4 M€ en 2016, en hausse de 0,3 M€. 0,9 M€ concernera les locaux de la pépinière d'entreprise Lacassagne et 0,4 M€ le centre d'infectiologie à Lyon 7°.

La Métropole enrichit son offre territoriale en investissant dans :

- la consolidation de l'entrepreneuriat (pépinières du Val de Saône à Neuville sur Saône, de Givors et de la Duchère : 1,8 M€),

- la concrétisation de grands projets structurants tels que le développement du quartier de Gerland et en particulier son Biopôle pour 2,7 M€, opération financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1,1 M€,

- le soutien à l'innovation, l'université et la recherche, notamment avec l'opération immobilière du projet Supergrid à Villeurbanne, évaluée à 4 M€ dont 2 M€ en 2016.

0,5 M€ sera consacré à des dépenses récurrentes telles que la délégation de service public (DSP) du Centre des Congrès à Lyon 6°.

7 - Enseignement supérieur et recherche

La politique d'enseignement supérieur et recherche a pour ambition de définir et mettre en œuvre une stratégie de développement et de meilleure insertion de l'Université de Lyon sur le territoire et lui permettre de rayonner sur le plan international.

Le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, hors volet territorial et renouvellement urbain, mobilisera 640 M€, dont 198,5 M€ pour la Métropole dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les dépenses de fonctionnement dédiées à la mise en œuvre des engagements pris dans ce cadre et à la poursuite de l'action de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) seront de 1 M€. Cette gouvernance rassemble 20 établissements métropolitains d'enseignement supérieur et de recherche fédérés.

La contribution de la Ville de Lyon au financement du service commun pour l'Université et la vie étudiante est prévue à 0,5 M€.

En investissement, 2016 verra le lancement des opérations de rénovation des infrastructures du campus de LyonTech La Doua (0,7 M€).

Au titre de la clôture du CPER 2007-2013, 6,5 M€ permettront d'honorer les participations prévues. Il s'agit des projets Neurocampus de Lyon (4,5 M€ en dépenses et 1 M€ de concours de l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes), de l'Université Lumière Lyon 2 pour la restructuration du bâtiment K (1 M€), et également le projet immobilier de l'Ecole centrale de Lyon à Écully pour la plateforme tribologie et dynamique des systèmes (0,8 M€) et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Mécamat (0,2 M€).

Des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée du CPER 2007-2013 ont également été transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015. Il s'agit de la construction du bâtiment de recherche LR8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure de Lyon, dans le cadre du projet Lyon Cité Campus, qui fait l'objet d'inscriptions à hauteur de 0,8 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes pour le concours de l'État.

Des prévisions complémentaires de 3,6 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes (participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) sont aussi proposées pour la plateforme d'innovation chimie-environnement Axel'One Campus.

Des crédits sont prévus à hauteur de 1,5 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes (attendues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) pour l'Institut de nanotechnologie.

1 M€ de dépenses financera le centre Euro nutrition.

8 - Insertion et emploi

La politique publique de l'insertion vise à organiser et assurer la gestion du dispositif de solidarité nationale du revenu de solidarité active (RSA). L'autre volet de cette politique a pour ambition d'associer les acteurs économiques en vue de développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

Les crédits 2016 alloués globalement à cette politique s'élèvent à 254,3 M€ (239,9 M€ en 2015).

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires mobiliserait 235,2 M€ (220,1 M€ en 2015), soit une hausse de 6,9 %. Cette estimation repose sur 3 hypothèses cumulatives :

- une revalorisation réglementaire au 1er janvier 2016 du montant de l'allocation de 1,7 %,
- une revalorisation réglementaire de 2 % au 1er septembre 2016,
- une augmentation du nombre d'allocataires du RSA de 5 %.

Les autres dépenses de cette politique s'inscrivent dans les axes du programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMI'e) adopté en décembre 2015, qui doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Les mesures d'insertion professionnelle et sociale s'élèveraient à 14 M€.

4,3 M€ seront dédiés aux cofinancements de contrats aidés et de soutien aux ateliers et chantiers d'insertion, tels que les contrats initiative emploi (CIE) et les contrats d'accession dans l'emploi (CAE). L'objectif est de financer en moyenne mensuelle près de 900 postes (800 en 2015).

Le cofinancement de l'Etat pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), est estimé à 8,8 M€. Par ailleurs, les actions de recouvrement des indus sont prévues à hauteur de 1,5 M€.

9 - Rayonnement et attractivité de la Métropole

La politique de rayonnement attractivité vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité.

Les dépenses de fonctionnement représentent 19,9 M€ (17,9 M€ en 2015).

5,5 M€ sont dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,6 M€ pour l'Office du tourisme.

5,4 M€ seront consacrés à diverses actions de marketing territorial, dont 1,4 M€ à la promotion du label OnlyLyon.

3,5 M€ sont prévus pour les participations à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), au Pôle métropolitain, et au Centre des Congrès.

Les recettes liées à cette politique s'élèveront à 7,8 M€, en hausse de 8,3 % (7,2 M€ en 2015). On note l'impact du produit de la taxe de séjour, évalué à 5 M€ pour 2016 (4,6 M€ en 2015) ou celui de la redevance d'exploitation du Centre des Congrès qui représente 1,9 M€ (1,6 M€ en 2015).

La contribution de la Ville de Lyon au service mutualisé des relations internationales s'établira à 0,5 M€.

10 - Ville intelligente et politique numérique

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique s'élèvent à 8,7 M€ de crédits dont 6,4 M€ dédiés au développement de projets de nouveaux services et usages numériques, tels que les premiers déploiements du schéma métropolitain du numérique éducatif.

2 M€ concerneront les projets de "ville intelligente" tels que smart-city.

En investissement, 1,5 M€ sera également affecté aux usages numériques et données géomatiques (collecte, traitement et diffusion des données géographiques par informatique).

Les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) et la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) ont mis en évidence la nécessité d'un déploiement du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur le territoire. Ce déploiement devrait permettre de répondre aux besoins croissants en débit et contribuer au développement de services nouveaux. En investissement, 3 M€ de crédits seront mobilisés pour conduire ces actions en 2016.

Les recettes de fonctionnement sont valorisées à hauteur de 1,4 M€, soit 13,8% d'augmentation par rapport à 2015 (1,2 M€). Elles proviennent pour 1,3 M€ des redevances d'occupation du domaine public et loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

11 - Culture

La Métropole intervient sur la base d'un projet concerté organisant les 2 compétences obligatoires : la lecture publique et les enseignements artistiques. Les actions 2016 seront conduites sur la base d'une enveloppe de dépenses de 42 M€, toutes sections confondues.

En fonctionnement, la politique culturelle représentera un budget de 34,8 M€.

Les dépenses principales concernent les musées (14,3 M€), dont 13,4 M€ de subvention pour le Musée des Confluences (17,3 M€ votés en 2015 pour 12,8 M€ versés) et 0,9 M€ pour le Musée gallo-romain géré en régie (0,8 M€ en 2015), dont la billetterie et la boutique rapporteraient 0,2 M€ de recettes.

Hors les musées, les soutiens aux grands équipements s'élèveront à 7,7 M€ (7,1 M€ en 2015), dont 3 M€ alloués à l'Opéra de Lyon (3,2 M€ en 2015), 2,6 M€ pour les écoles de musique (2,8 M€ en 2015) et 1,8 M€ au Conservatoire national de région.

Les soutiens aux événements culturels représenteront 7,7 M€ (7,8 en 2015), dont 3,5 M€ pour l'organisation des Nuits de Fourvière.

Au vu des modalités financières de la convention établie entre la Métropole et le Département du Rhône, la contribution obligatoire au service unifié des archives, placé sous l'autorité du Département, sera de 2 M€ en 2016.

4 M€ seront alloués à la médiathèque départementale de prêt au titre du service de lecture publique.

En investissement, 4,8 M€ seront consacrés au paiement, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), du solde des travaux de construction du Musée des Confluences.

Les études liées à la seconde tranche des travaux d'extension du Centre de conservation et d'études des collections (CCEC) du musée sont également lancées à hauteur de 0,1 M€ en 2016.

Les opérations récurrentes d'entretien du patrimoine, évaluées à 1,5 M€, permettront de poursuivre la numérisation des archives, de cibler des aides en faveur des communes ou d'améliorer les installations du Musée gallo-romain (mobilier, conservation du site et des collections).

12 - Education

La Métropole assure la construction, la réhabilitation, les grosses et petites maintenances des installations, l'équipement et la gestion des collèges publics. Elle prend en charge la gestion des personnels hors éducation nationale qui y travaillent. Elle est partenaire des actions éducatives, du fonctionnement des classes et des programmes de travaux dans les établissements privés.

Cette compétence s'exerce en collaboration avec l'Education nationale qui est chargée de la gestion des personnels enseignants, de la définition des programmes et de la délivrance des diplômes. Le territoire de la Métropole comptabilise 113 collèges, dont 77 publics et 36 privés pour près de 67 000 collégiens.

Les dépenses de fonctionnement dédiées à l'éducation seraient de 30,8 M€ dont 20,9 M€ pour la dotation de fonctionnement des collèges publics et privés. Cette prévision est construite en fonction de l'évolution de + 1 % des effectifs de l'Académie pour l'année scolaire 2015-2016 (soit + 431 élèves).

2,7 M€ seront consacrés à l'entretien et au nettoyage des collèges.

Les recettes de 0,9 M€ recouvrent la participation des départements limitrophes, dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain et les compensations tarifaires des demi-pensions déléguées.

En investissement, 12,6 M€ seront consacrés aux interventions récurrentes dans les collèges.

Il s'agit de conduire les programmes de grosses réparations, l'aménagement de bâtiments, les études, les achats de mobiliers et d'équipements scolaires dans les établissements publics. Il s'agit également, au titre de la loi Falloux de 1850, de subventionner des travaux engagés par les collèges privés à hauteur de 1,8 M€.

Parallèlement, 15,3 M€ permettront la poursuite des opérations d'investissement engagées dans certains établissements, telles que la rénovation du collège Evariste Galois à Meyzieu pour 4,3 M€ ou la réhabilitation du collège Rameau à Champagne au Mont d'Or pour 2,3 M€.

En recettes, la dotation d'équipement des collèges, versée par l'Etat pour les travaux 2016, atteindra, comme en 2015, 4,8 M€.

13 - Sport

La Métropole intervient dans le domaine sportif. Elle en soutient les acteurs et les manifestations de portée locale, nationale et internationale. Elle concourt aux actions de valorisation de la pratique sportive.

En fonctionnement, 3,2 M€ permettront de soutenir les clubs, comités, activités et manifestations sportives.

Les subventions de soutien à la vie associative atteindront 0,5 M€.

En investissement, 2 M€ permettront d'honorer les appels de fonds pour les travaux engagés sur les équipements sportifs communaux.

14 - Cycle de l'eau

La collectivité est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser les moyens pour lutter contre le risque d'inondations.

En fonctionnement, plus de 18,5 M€ seront consacrés à cette politique (18,3 M€ en 2015).

La principale dépense, identique à l'année 2015, correspond à la participation du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour 17,5 M€. Cette contribution permet de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents au réseau d'assainissement unique.

Les autres dépenses (1 M€) sont dédiées à l'entretien des bassins.

En investissement, les ouvrages pour la récupération des eaux de pluie dans les réseaux séparatifs, liés aux aménagements de voiries, seront réalisés à concurrence de 2,4 M€ sur les opérations récurrentes.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sera sollicitée à hauteur de 0,1 M€ pour apporter son concours financier.

Pour les travaux de même nature, exécutés au budget annexe de l'assainissement sur le réseau unitaire, la subvention du budget principal est envisagée pour 3 M€.

La recette correspondante est également proposée, pour ce montant, sur le budget annexe.

15 - Cycle des déchets

Cette politique publique identifie l'ensemble des actions menées pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets, l'optimisation du service rendu. Ces actions sont reprises dans le plan d'actions stratégiques élaboré par la Métropole.

Les propositions 2016 ont été construites avec une hypothèse générale de stabilité des prix des marchés en cours. Elles tiennent compte des évolutions de périmètre, comme le traitement des ordures ménagères de la Commune de Quincieux, intégrée en 2015, des actions de réduction du gisement d'ordures ménagères, ainsi que de l'exploitation des déchetteries, dont les tonnages augmentent avec l'exploitation de la déchèterie de Feyzin (précédée en 2015 par l'ouverture de celle de Caluire et Cuire).

En fonctionnement, les dépenses liées à la gestion des déchets représenteront 74,8 M€ contre 74,7 M€ en 2015.

Les principales dépenses concernent la collecte pour 24,4 M€, en hausse de 0,6 % par rapport à 2015 (24,2 M€).

Les dépenses d'exploitation et de valorisation des déchets sont estimées à 13,6 M€, au même niveau qu'en 2015.

8,6 M€ seront dédiés au tri contre 8,1 M€ en 2015.

La collecte, le traitement et le tri des déchets génèreraient 32,3 M€ de recettes en 2016, (30,7 M€ en 2015), dont :

- les produits des usines d'incinération : 16,2 M€ (15,6 M€ en 2015),
- les recettes induites par le tri des déchets : 10,6 M€ (9,9 M€ en 2015),
- la valorisation des déchets des déchèteries : 3,8 M€ (3,9 M€ en 2015).

La majorité des crédits d'investissement assure l'exécution des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine. Elles font l'objet d'une proposition de dépenses de 9,6 M€ sur l'exercice 2016.

Ainsi, le chantier de modernisation et de remplacement des brûleurs gaz de l'usine d'incinération de Lyon-sud à Lyon 7° nécessite une inscription de 3,7 M€.

En recettes, la Métropole percevra 0,4 M€ au titre du projet d'amélioration de la performance de la collecte sélective initié par Eco-emballages dans le cadre du plan d'amélioration de la collecte (PAC).

16 - Qualité de vie - santé et environnement - risques

L'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques et à encourager, avec le concours des acteurs locaux, les changements de comportements et contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie sur le territoire métropolitain.

En fonctionnement, le budget consacré à cette politique s'élèvera à 117,2 M€, dont 113,9 M€ de contribution au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) en hausse de 1 % par rapport au montant versé en 2015 (112,8 M€).

Les autres dépenses liées à la lutte contre les pollutions seront de 0,9 M€ (1 M€ en 2015).

Le projet de modernisation de l'hôpital Edouard Herriot, prévu jusqu'en 2018 pour un coût total de 120 M€, fait l'objet d'une participation financière de la Métropole versée aux Hospices civils de Lyon à hauteur de 20 M€, dont 2,4 M€ en 2016.

Pour les plans de prévention des risques techniques déjà approuvés (PPRT), il s'agit d'engager les mesures foncières : acquisitions, études et diagnostics, mise en sécurité des constructions, démolitions, soit une dépense globale de 1,7 M€. Ces actions sont cofinancées par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les industriels à l'origine du risque (0,4 M€).

L'Etat finance également les mesures d'isolation acoustiques des façades d'immeubles exposées au bruit le long des voiries (0,5 M€). Cette recette est équivalente à la subvention métropolitaine proposée aux acteurs privés pour 2016.

Les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont évaluées à 2,4 M€.

17 - Transition énergétique

Sur la base du plan énergie territorial, la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. Elle soutient le développement des nouvelles pratiques de consommation et des technologies vertueuses.

En fonctionnement, plus de 2,8 M€ de dépenses sont consacrées à la politique en faveur de la transition énergétique. Ils correspondent pour 1,5 M€ à des subventions à verser pour des actions en faveur du développement durable et pour 0,4 M€ à la gestion des réseaux de chaleurs urbains (réseaux de Givors, Bron, Lyon, Villeurbanne).

L'avancement du schéma directeur des énergies (fin du diagnostic et mise en place d'un modèle) nécessite 0,7 M€ en 2016.

La Métropole financera, à hauteur de 0,5 M€, une partie des travaux de rénovation (niveau bâtiment basse consommation -BBC-) de la Cité Perrache à Lyon 2°, sous maîtrise d'ouvrage de Grand Lyon habitat.

Les redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur et les concessions d'électricité et de gaz généreront des recettes à hauteur de 0,7 M€.

18 - Cohésion territoriale

En 2015, la Métropole a élaboré, avec l'ensemble des partenaires, le nouveau contrat de ville métropolitain dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ce contrat redéfinit les orientations de la politique de la ville pour la période de 2015 à 2020. Il concerne 17 communes pour 37 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 7 communes supplémentaires pour une trentaine de quartiers de veille. Environ 18 % de la population de l'agglomération sont concernés.

Sur la base du contrat de ville, la Métropole conduit des actions en faveur de la diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires. Elle anime et coordonne les dispositifs pour l'intégration des quartiers défavorisés dans un objectif de développement harmonieux de son territoire. Elle initie des opérations qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

En fonctionnement, 19,7 M€ seront dédiés à cette politique (21,2 M€ en 2015).

Près de 10,7 M€ concerneront les grands projets de ville (GPV), dont 9,6 M€ pour le quartier de la Duchère à Lyon 9°, 0,9 M€ pour l'aménagement du quartier du Bottet à Rillieux la Pape ou 0,2 M€ pour la ZAC de Vénissy à Vénissieux.

3,8 M€ seront consacrés aux quartiers de Bron, dont la ZAC Terraillon, avec un engagement financier restant stable par rapport à 2015.

La mise en œuvre du nouveau contrat de ville métropolitain va nécessiter l'engagement d'un nouveau programme d'études sur les différents quartiers prioritaires, afin de définir les orientations des projets à conduire pour les prochaines années. Estimé à 1,8 M€ (dont 0,6 M€ prévus en 2016), ce programme bénéficiera d'un subventionnement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à hauteur de 50 % à percevoir en 2017 et 2018.

Il est proposé de reconduire le financement des équipes projets pour 1,4 M€ avec une participation des communes partenaires de 0,5 M€.

En investissement, des crédits de paiement seront mobilisés dans le cadre des opérations de renouvellement urbain comme dans :

- la Commune de Bron (13,1 M€), pour les démolitions de copropriétés privées (5,7 M€) destinées au réaménagement du secteur Terraillon, pour la poursuite des opérations d'acquisition/démolition des immeubles fragilisés (3 M€), pour la requalification des espaces publics dans le secteur Caravelle (4,4 M€), avec des financements de l'ANRU, de la Ville et de la Région à hauteur de 5,6 M€,

- la Commune de Saint Priest (5 M€), pour le règlement des équipements réalisés dans la ZAC du Triangle (3,4 M€) ; l'ANRU finançant le mail Jean Jaurès à hauteur de 0,3 M€ ; pour le versement de subventions au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat (EMH) afin de reloger des familles après la démolition des immeubles Sellier et Diderot (1 M€) ; pour la résidentialisation et la requalification des espaces extérieurs de 5 autres résidences (0,4 M€) notamment.

Une subvention de 2 M€ sera également dévolue aux opérations de déconstruction des copropriétés sur les communes de Villeurbanne et Pierre Bénite, notamment, dans le cadre des dispositifs d'éco rénovation du parc privé.

Des dépenses concernant les GPV intéresseront, notamment, les Communes de :

- Vénissieux, pour la poursuite des aménagements de la ZAC de Vénissy (2,3 M€) et de la résidence Armstrong (0,8 M€),
- Lyon 9^e, pour la subvention accordée pour la démolition de la Barre 230 (1,6 M€) et l'achat de foncier dans le cadre de la requalification du Plateau de la Duchère (0,8 M€),
- Vaulx en Velin, pour les aménagements des quartiers Mas du Taureau, Pré de l'Herpe et Vernay Verchères (1,1 M€).

Les préfinancements de la Métropole pour l'achat de foncier permettent de répondre aux demandes des communes et des organismes publics. Ils nécessitent une prévision de dépenses de 8,5 M€ et une inscription en recettes de leur part estimée à 9,9 M€ pour les transactions lancées depuis 2014.

Les subventions d'équipement pour la réalisation d'équipements communaux (espaces extérieurs, équipements sociaux, salles polyvalentes, etc.) représenteront une participation financière totale de 8,6 M€ en 2016.

19 - Habitat et logement

La Métropole a pour objectif la production et l'amélioration des logements locatifs publics et privés sur l'ensemble du territoire et le développement des alternatives innovantes, en particulier pour l'habitat solidaire.

Les crédits de fonctionnement alloués à l'habitat et au logement seraient de 20,5 M€, soit une progression de 8,6% par rapport à 2015 (18,9 M€).

Plus de 14,4 M€ seront consacrés au soutien au logement social (13,5 M€ en 2015). En évolution de plus de 7 %, ces crédits sont principalement destinés aux subventions versées aux OPH (6,9 M€), dont 1,6 M€ pour le nouvel OPH métropolitain. Ils intègrent aussi 4,8 M€ de soutien au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), qui accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement, s'y maintenir, ou assumer leurs charges d'énergie ou d'eau.

Les dépenses en matière de logement parc privé seraient portées à 4,1 M€ (3,4 M€ en 2015), en hausse de 19,5 %, pour tenir compte, notamment, de l'exercice du pouvoir de police spéciale concernant les immeubles menaçant ruine. Cette nouvelle compétence implique des frais de relogement et d'expertise ainsi que le remboursement aux communes, des dépenses réalisées pour le compte de la Métropole évaluées à 0,7 M€.

Les actions en faveur des gens du voyage représenteraient 2,1 M€ (2 M€ en 2015), dont 1,5 M€ pour la gestion des aires d'accueil, dont le nombre sera porté à 19 avec l'ouverture de l'aire de Givors prévue avant l'été 2016. Une recette de 0,6 M€ est attendue sur ces aires d'accueil.

Les recettes associées à l'exercice de cette compétence seraient de 10,2 M€ (8,1 M€ en 2015), dont 7 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social (5 M€ en 2015). Cette prévision est basée sur l'importance des acquisitions foncières 2014-2015.

Les participations financières des bailleurs sociaux et distributeurs d'énergie et d'eau au FSL s'élèveront à 0,9 M€.

En investissement, la mise en œuvre des nouveaux contrats de plan, conclus avec les OPH métropolitains pour le mandat 2016 à 2020, requiert des financements à hauteur de 1,5 M€. Ces contrats soutiennent le logement social grâce à l'action foncière et à l'aide à la réalisation d'opérations complexes. Ces prévisions complètent les crédits proposés en fonctionnement.

La production de logements sociaux est également confortée par le dispositif des aides à la pierre (36 M€ de dépenses et 9,5 M€ de recettes de l'Etat), et par les conventions conclues avec l'OPAC du Rhône (10 M€ en dépenses).

15,5 M€ sont également envisagés sur les opérations récurrentes pour les acquisitions foncières en faveur du logement social, dont 7 M€ pour le programme 2016. Ces achats sont liés aux opportunités amiables et aux déclarations d'intention d'aliéner.

L'article L3641-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que l'Etat peut déléguer à la Métropole de Lyon, pour 6 ans et à sa demande, l'attribution des aides en faveur de l'habitat privé. C'est pourquoi le financement du dispositif de la plateforme Eco-rénovation (2 000 foyers pourraient en bénéficier en 2016) et des aides à la primo accession nécessitera 4 M€ de dépenses d'investissement en 2016. Ces crédits complètent les propositions présentées pour les aides à la pierre, qui comportent un volet pour le secteur privé (1,5 M€).

Au cours des précédents mandats, des actions de requalification de l'habitat privé ancien et notamment le secteur Moncey-Voltaire-Guillotière à Lyon 3^e et 7^e ont été menées. Des situations d'insalubrité et d'indignité restent à traiter. La Métropole, en accord avec la Ville de Lyon, a donc décidé la poursuite des actions de lutte contre l'habitat indigne par la mise en place de programmes d'intérêt général (PIG), dont les besoins en crédits de paiement s'élèvent à 1,3 M€ en 2016.

En application des dispositions des lois du 13 décembre 2000 et du 13 janvier 2013, qui imposent que chaque commune bénéficie d'un taux de logement social égal à 25 %, la Métropole a engagé 2 procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'acquisition de 2 nouveaux immeubles situés à Lyon 1^{er} et Lyon 3^e. Ces démarches obligent à une prévision de dépense de 1,8 M€ sur l'exercice 2016. Les biens acquis seront cédés ou mis à disposition par bail à un organisme de logement social.

Sur le site de Givors, les travaux de construction du mur antibruit le long de l'autoroute se poursuivront en 2016 pour 0,9 M€ (avec 0,5 M€ de participation de la Ville).

20 - Compensation du handicap

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'Etat la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les dépenses de fonctionnement liées à la politique de compensation du handicap atteindront 204,4 M€.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés sont évalués à 139,4 M€. Cette estimation est calculée sur la base :

- d'un effet prix avec l'application du taux directeur de 0,8 % adopté par le Conseil de la Métropole en décembre 2015 pour les 21 structures d'accueil signataires d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et d'un taux directeur de 0,3 % pour les 9 associations non conventionnées,

- d'un effet volume avec l'ouverture de 2 places supplémentaires d'ici fin 2016 portant celles-ci à 4018 sur le territoire métropolitain. À cela s'ajoute le maintien temporaire de jeunes adultes de plus de 20 ans en établissements d'éducation spéciale, dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes (disposition loi Creton pour 185 jeunes).

La prestation de compensation du handicap (PCH), destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie est proposée à 46,7 M€ en 2016 (41,9 M€ en 2015). Ce montant tient compte d'une évolution de + 6 % du nombre de bénéficiaires (6 270 ayants-droits en 2015), soit 38 bénéficiaires en plus chaque mois et des services supplémentaires inclus dans les plans d'aide palliant les aides familiales (aides de nuits et week-end).

L'allocation compensatrice pour tierce personne, dispositif en voie d'extinction, progressivement remplacé par la PCH, serait de 9,8 M€ (10,2 M€ en 2015).

Les allocations de compensation du handicap évolueraient ainsi globalement de 8,6 % entre 2015 et 2016.

Le transport des élèves handicapés, compétence obligatoire, est effectué par des prestataires et géré au sein d'un service unifié entre le Rhône et la Métropole. Le nombre d'élèves handicapés transportés quotidiennement est d'environ 1 200. Une hausse prévisible de 4 % de ces élèves porte les crédits nécessaires à 5,3 M€ en 2016.

La politique conduite en faveur des personnes handicapées est cofinancée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les contributions des bénéficiaires. Ces recettes de fonctionnement seraient de 32,7 M€ en 2016. Elles comprennent :

- le concours de la CNSA (10,8 M€), versé au titre de la prestation compensation handicap (PCH). Réparti au niveau national selon plusieurs critères, il serait stable en 2016 (10,7 M€ en 2015),
- la participation de la CNSA (1 M€) au fonctionnement de la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH),
- les contributions des personnes hébergées en établissement (19,5 M€), dont 12 M€ prélevés sur leurs ressources, 5 M€ de perception d'aide personnalisée au logement (APL) et 2 M€ de récupération sur successions.

Les contrôles d'effectivité réalisés en territoire permettraient de recouvrer 1,2 M€ de trop-perçu.

21 - Politique du vieillissement

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En fonctionnement, près de 136,9 M€ seraient alloués à cette politique.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèverait à 102,5 M€ (96,2 M€ en 2015), soit une hausse de 6,6 %. 55,9 M€ seraient consacrés à l'APA à domicile et 46,5 M€ à l'APA versée aux personnes en établissement.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées seraient de 33 M€. Ils concernent plus de 2 700 résidents en établissements privés et publics.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées seraient de 36,5 M€, en hausse de 2,3 M€. Le principal cofinanceur de cette politique est la CNSA via :

- la dotation annuelle pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées. Au vu du mécanisme national de répartition du concours APA entre les départements qui intègre, notamment, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans et la dépense constatée d'APA sur le territoire de la Métropole, la dotation serait de 25 M€ (24,7 M€ en 2015),
- un soutien financier à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile (0,3 M€ en 2016 contre 0,4 M€ en 2015).

L'agence régionale de santé (ARS) versera une dotation de 0,8 M€ pour le fonctionnement des 4 Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) ouvertes sur le territoire de la Métropole.

Les contributions des obligés alimentaires (plus de 2 000) et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissement seraient de 3,4 M€.

Les récupérations sur successions seraient stables à 5,1 M€. Les contrôles d'effectivité réalisés en territoire permettraient de recouvrer 0,4 M€ de trop-perçus.

En investissement, 1,3 M€ contribuera à la mise en sécurité et la modernisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

22 - Politique de l'enfance et de la famille

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire, partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'Etat (protection judiciaire). Elle s'inscrit dans les orientations fixées par le schéma de la protection de l'enfance, élaboré tous les 5 ans.

Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les mineurs isolés étrangers), les jeunes majeurs de 18 à 21 ans et les mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les crédits liés à cette politique sont évalués à 121,9 M€ en fonctionnement (124,4 M€ en 2015).

68,9 M€ seront dévolus au placement des mineurs répartis dans 132 établissements et structures habilités.

13,2 M€ concerneront le placement familial associatif auprès des assistants familiaux et les orientations auprès d'un service associatif.

7,2 M€ seront affectés aux actions éducatives judiciaires.

La mission obligatoire de prévention spécialisée est évaluée à 6,6 M€.

Les dispositifs spécifiques qui prennent en charge l'accueil et l'accompagnement d'environ 300 mineurs isolés étrangers représenteront 5,1 M€ contre 3,8 M€ en 2015.

L'aide financière aux familles et aux majeurs atteindra 4 M€ et les actions éducatives et administratives 3,1 M€.

En investissement, les travaux de construction de la nouvelle pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron se poursuivront pour 2,2 M€.

23 - Protection maternelle et infantile et prévention-santé

La Métropole prend en charge le suivi des grossesses, des préparations à la naissance (22 091 en 2015) et à la parentalité. Elle veille à la santé des enfants et réalise un bilan de santé à tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle. Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix d'un mode d'accueil pour l'enfant.

L'action de la Métropole se mesure aux interventions des agents (environ 350 répartis sur le territoire). Les sages-femmes ont réalisé près de 4 000 suivis périnataux en 2015, 7 060 consultations de nourrissons, vu 16 196 enfants en bilans de santé des 3-4 ans et agréé 10 326 assistants maternels. Plus de 11 000 enfants de 0 à 3 mois sont suivis par une puéricultrice à domicile ou en Maison du Rhône.

En fonctionnement, 6,1 M€ sont dédiés à cette politique en dépenses (4,1 M€ en 2015) et 2,2 M€ en recettes (2,3 M€ en 2015).

3,3 M€ sont alloués à la protection maternelle et infantile (PMI) pour l'agrément des assistants familiaux et le suivi médical des enfants accueillis.

1,5 M€ vient abonder le budget des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et 1 M€ celui des 8 centres d'actions médico-sociales précoces (CAMPS). Ces CAMPS ont pour vocation le dépistage et la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap. Le financement est assuré à 80 % par l'assurance maladie, ce qui permet une inscription en recettes de 1,2 M€.

Le budget alloué à l'IDEF, qui assure l'accueil d'urgence avant l'orientation en famille d'accueil, est de 2 M€.

Les frais d'hébergement d'enfants domiciliés hors Métropole refacturés au Département du Rhône sont estimés à 0,9 M€.

0,1 M€ sera affecté à l'acquisition des équipements et mobiliers médicaux dédiés aux actions de la PMI.

24 - Fonctionnement de l'institution

Les dépenses dédiées au fonctionnement de l'institution sont évaluées à 461 M€, en baisse de 3,6 %. (478,2 M€ en 2015).

Plus de 86 % des crédits seraient alloués aux ressources humaines qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques.

La masse salariale représenterait 397,2 M€ contre 395,6 M€ en 2015. Cette évolution de 0,4 % est exclusivement liée à la prise en compte des mesures réglementaires nationales (hausse de cotisations CNRACL et IRCANTEC et revalorisation des grilles indiciaires de catégorie B) et à celle de 20 créations de postes. Ces postes correspondent à des besoins nouveaux intégralement financés par des recettes versées par les partenaires tels que la Ville de Lyon pour le service des universités ou l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour certains projets. A périmètre constant, l'évolution est donc de 0 %.

La participation aux associations du personnel atteindra 4,6 M€ (4,6 M€ en 2015).

La rémunération des élus est évaluée à 4,6 M€. 1 M€ sera consacré aux frais de fonctionnement des groupes d'élus.

Les autres dépenses (hors dépenses de personnel) seront de 53,2 M€, dont 51,6 M€ de charges générales.

Ces charges correspondent principalement aux locations pour les services de la Métropole (10,4 M€) (8,7 M€ en 2015), aux assurances (3,7 M€) et aux moyens informatiques (2,7 M€). 7,8 M€ seront consacrés à la gestion du patrimoine privé qui génère par ailleurs 6 M€ de recettes.

Hors revenus du patrimoine privé, 9,3 M€ de recettes sont attendus au titre de divers remboursements sur rémunérations et refacturations de personnels mis à disposition (dont 2,3 M€ pour la MDMPH).

Les inscriptions qui relèvent de la section d'investissement, s'établiraient à 37,3 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes.

Une part importante des investissements, 17,5 M€ (46,9 %), sera réalisée sur les opérations récurrentes d'entretien du patrimoine, en particulier pour les moyens informatiques et de télécommunication. 5,9 M€ permettront la réalisation de grosses réparations sur les bâtiments (Hôtel de la Métropole, services urbains, autres sites territorialisés), le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobiliers et de matériels techniques.

Les autres opérations d'investissement envisagées (13,9 M€) permettront :

- les acquisitions de logiciels et matériels informatiques liées au schéma métropolitain du numérique éducatif. Cette opération est estimée à 10,9 M€, dont 4,5 M€ sur l'exercice 2016. Une subvention de l'Education nationale pour le financement des équipements individuels de mobilité mis à disposition des élèves est attendue pour un montant de 0,175 M€,
- la poursuite de la construction du garage des véhicules légers et des équipements annexes sur le site de Krüger II à Villeurbanne pour 6,1 M€ et les travaux de réhabilitation des services urbains à Vénissieux (2,9 M€),
- le désamiantage d'immeubles du patrimoine métropolitain (22 bâtiments affectés aux services urbains) (1 M€) et les mises en accessibilités des bâtiments (1,6 M€).

25 - Gestion financière

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion financière s'élèveront à 375,1 M€ (340,9 M€ en 2015).

Elles concernent principalement les reversements de fiscalité aux communes (246,1 M€), les contributions de la Métropole aux fonds de péréquation nationaux (46,5 M€) et la gestion de la dette (72,5 M€). 4 M€ constituent les subventions d'équilibre aux budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe (1,8 M€) et du restaurant administratif (2,2 M€).

Ainsi, les reversements aux communes représenteront une dépense de 234,1 M€ (232,7 M€ en 2015), dont 213,6 M€ pour les attributions de compensation et 20,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Il convient d'ajouter à ces reversements le mouvement budgétairement neutre, relatif au produit de la taxe communale de consommation finale d'électricité. Evalué à 12 M€, il est perçu par la Métropole, depuis la loi MAPTAM, puis reversé intégralement à la Ville de Lyon.

Au vu des modalités de calcul des contributions aux fonds de péréquation nationaux, les reversements de la Métropole s'élèveront à 46,5 M€ (41,9 M€ en 2015). Ils concernent principalement les prélèvements au titre :

- du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour 18,1 M€,
- du fonds de solidarité en faveur des Départements (qui a pris effet en 2015) pour 8,8 M€,
- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 6,8 M€ (6,2 M€ en 2015),
- du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 12,8 M€ (10,1 M€ en 2015).

Les intérêts de la dette sont évalués à 71,5 M€ (60,5 M€ en 2015). On note le poids de l'augmentation des intérêts d'un emprunt structuré de la dette mutualisée avec le Département du Rhône, qui passe en 2016 à un taux de 24,7 % au lieu de 5 % en 2015, soit + 10,5 M€.

Cette proposition budgétaire est établie hors renégociation et aide éventuelle du fonds de soutien (mis en place pour les collectivités locales ayant contracté des emprunts à risque) et pourra être complétée au budget supplémentaire. Pour mémoire, trois emprunts structurés issus de la dette mutualisée avec le Département du Rhône, actuellement en contentieux, ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'aide.

Globalement, le taux moyen de la dette est de 3,25 % au 1er janvier 2016 et la durée résiduelle moyenne de 13 ans et 5 mois.

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion financière seraient en 2016 de 2 273 M€ contre 2 251,9 M€ en 2015.

Pour les impôts directs, aucune hausse des taux n'est envisagée pour l'année 2016.

Les hypothèses d'évolution des bases d'imposition par rapport aux rôles généraux de 2015 sont de :

- + 1 % au titre de l'évolution forfaitaire des bases décidée par l'Etat pour 2016,
- + 1,5 % au titre de l'évolution physique des bases, sauf pour la taxe d'habitation avec une évolution de 1 % compte-tenu des dispositions visant à reconduire le bénéfice d'exonérations pour certains contribuables.

Les recettes seraient de :

- 250,4 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (247,6 M€ en 2015) et 0,1 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 219,6 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (213,1 M€ en 2015),
- 152 M€ pour la taxe d'habitation (146 M€ en 2015),
- 128,9 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (125,4 M€ en 2015).

Le montant du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'établirait à 380 M€ (379,9 M€ en 2015). L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), imposition spécifique due par certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie et des télécommunications, s'établirait à 6,8 M€ (6,5 M€ en 2015).

Les recettes fiscales reversées par l'Etat au titre de compensations de charges transférées sont stables et proposées à hauteur de 113,7 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 54,2 M€ pour la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources sera stable à environ 107,6 M€.

Au vu des projections d'évolution des volumes des transactions foncières, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est proposé à 249,2 M€ (201,5 M€ au BP 2015 mais 245 M€ perçus).

La Métropole sera également bénéficiaire :

- du fonds de solidarité en faveur des départements fondé sur les DMTO, à hauteur de 2,7 M€,
- du fonds de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (12,5 M€ contre 11,2 M€ en 2015).

Compte tenu des délivrances d'autorisations d'urbanisme liées aux opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement des bâtiments ou installations, le montant attendu de taxe d'aménagement est de 12 M€.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est de 24,9 M€, dont 12 M€ de part communale perçue depuis le 1er janvier 2015 sur le territoire de la Ville de Lyon (entièrement reversée à cette dernière) et 12,9 M€ au titre de la part départementale.

Les attributions de compensation reversées par les communes seraient de 10,7 M€.

La mise en œuvre de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) étant repoussée à 2017, les concours financiers de l'Etat s'établiraient en 2016 (hors dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 65,1 M€) à 468,5 M€ (524,7 M€ en 2015) comme suit :

- DGF du bloc communal : 265,5 M€ (294,2 M€ en 2015).

Les dotations d'intercommunalité (40,1 M€) (65,4 M€ en 2015, soit - 38,7 %) et de compensation (225,4 M€) (228,8 M€ en 2015, soit - 1,5 %) seraient en recul respectivement de 25 M€ et 3,4 M€ au titre de la participation au redressement des finances publics,

- DGF du bloc départemental : 175,8 M€ (200,9 M€ en 2015), en baisse de 12,5 % par rapport à 2015.

115,3 M€ correspondraient à la dotation forfaitaire (141,2 M€ en 2015, soit - 18,3 %) en recul de 26 M€ au titre de la participation au redressement des finances publiques, 20,1 M€ à la dotation de péréquation urbaine (19,4 M€ en 2015, soit + 3,9 %) et 40,4 M€ à la dotation de compensation comme en 2015,

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) resterait stable à 65,1 M€,

- les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont estimées à 14,7 M€ (18,4 M€ en 2015).

Les autres recettes de gestion financière (10,7 M€) se rapportent, notamment, à la gestion de la dette et à une reprise de provisions pour déficit de ZAC en régie directe.

La recette attendue du Département du Rhône au titre du remboursement des intérêts de la dette mutualisée sera de 6,8 M€ contre 7,9 M€ en 2015.

En dépenses d'investissement, 5 M€ vont permettre de poursuivre les souscriptions au capital de l'Agence France locale.

Hors le programme d'emprunt cité précédemment, les autres recettes d'investissement attendues s'élèveront à 65,3 M€ et concernent :

- les amendes de police d'un montant de 22,8 M€ (18 M€ en 2015),

- la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement d'un montant de 14 M€, comme en 2015,

- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 28 M€, (40 M€ en 2015).

Les ventes foncières consenties par la Métropole de Lyon pourraient générer une recette globale de 20 M€, dans le cadre du plan pluriannuel de cession.

II - Le budget annexe de l'assainissement

L'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Sur son territoire, la Métropole gère et exploite 3 250 kilomètres de réseaux d'égouts, 70 stations de relèvement et 13 stations d'épuration pour une capacité de traitement d'environ 1 million de mètres cubes/jour.

Ce service est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

A - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 173,2 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 114,4 M€ (113,4 M€ en 2015).

Avec des recettes réelles de 107,1 M€, (107,2 M€ en 2015), et des dépenses réelles de 70,9 M€ (72,9 M€ en 2015), l'autofinancement brut sera de 36,2 M€ (34,3 M€ en 2015).

Le virement à la section d'investissement peut être arrêté à la somme de 9 M€ (13,6 M€ en 2015).

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 58,8 M€.

Avec 27 M€, les investissements opérationnels constituent 59 % des dépenses de la section (31,1 M€ en 2015).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations estimées à 34,5 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues (7,3 M€).

Les écritures d'ordre patrimoniales envisagées pour 5,8 M€, en dépenses comme en recettes, concerneraient les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés, l'intégration de réseaux d'assainissement sous voies privées, les frais d'études et d'insertion à transférer en compte de travaux en cours.

Budget primitif 2016 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (en €)

Budget annexe de l'assainissement	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	114 419 350
recettes réelles	107 127 350
recettes d'ordre	7 292 000
Fonctionnement - total dépenses	114 419 350
dépenses réelles	70 867 255
dépenses d'ordre	43 552 095
Epargne brute	36 260 095
remboursement capital des emprunts	18 703 805
Epargne nette	17 556 290
Investissement - total recettes	58 836 506
recettes réelles	9 485 411
<i>dont recettes PPI</i>	<i>1 059 411</i>
recettes d'ordre	49 351 095
Investissement - total dépenses	58 836 506
dépenses réelles	45 745 506
<i>dont dépenses PPI</i>	<i>27 041 110</i>
dépenses d'ordre	13 091 000

B - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2016 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) (données du 2 février 2016)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
développement urbain		1,33	1,33			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,12	0,12			
mobilité des biens et des personnes		2,43	2,43			
ville intelligente et politique numérique	0,17		0,17			
cycle de l'eau	30,34	21,71	52,05	106,20	4,06	110,26
transition énergétique	0,21	0,09	0,30			
cohésion territoriale (dont politique de la ville)		0,51	0,51			
habitat et logement		0,02	0,02			
dépenses avec TVA non déductible	0,17		0,17			
fonctionnement de l'institution	33,59	0,84	34,43	0,93		0,93
gestion financière	6,39	18,70	25,09		5,43	5,43
	70,87	45,75	116,61	107,13	9,49	116,61

1 - Développement urbain

Les travaux de réhabilitation et de curage du réseau d'assainissement interviendraient, notamment, sur la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune (0,5 M€) et le PUP Berliet à Lyon 8° (0,3 M€).

2 - Mobilité des biens et des personnes

La construction de nouveaux réseaux en 2016 est envisagée pour 1,6 M€. Des travaux de recueillis des eaux pluviales (0,4 M€) sont programmés avec l'aménagement de l'avenue Saint Exupéry à Villeurbanne.

3 - Cycle de l'eau

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du cycle de l'eau s'élèveront à 30,3 M€ (30,2 M€ en 2015). Elles concernent principalement les stations d'épuration (23,9 M€) et les réseaux (3,3 M€).

Les charges d'exploitation des stations gérées en régie sont proposées à 8,7 M€ contre 8,2 M€ en 2015, soit 5,7 % de hausse. Cette évolution correspond à la sortie de la période de garantie de stations nouvelles ou rénovées (notamment la station d'épuration de Neuville sur Saône) et aux révisions de prix estimées sur l'ensemble des contrats de prestations et fournitures.

Les dépenses liées aux stations en gestion déléguée seraient de 15,2 M€ (15 M€ en 2015). Cette proposition tient compte des révisions de prix, des primes et pénalités intégrées aux contrats et des volumes d'assiette de la rémunération.

Les charges d'exploitation et de maintenance des réseaux sont estimées à 3,3 M€ (3,2 M€ en 2015). Les frais généraux sont prévus à hauteur de 1,1 M€ (1,4 M€ en 2015).

Les recettes d'exploitation sont estimées à 106,2 M€ (105,1 M€ en 2015).

Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget, est estimé à 65 M€ contre 64,2 M€ en 2015. L'application de la formule d'indexation du taux de base de la redevance conduit à une évolution du coefficient de + 1,72 %. La redevance est de 0,979 € HT par mètre cube au 1er janvier 2016 contre 0,9624 HT par mètre cube au 1er janvier 2015.

Les recettes générées par l'activité des stations d'épuration s'élèveront à 15,4 M€ contre 15,2 M€ en 2015. Cette évolution (+ 1,4 M€) est liée à l'augmentation des volumes de dépotage gérés par la station de Pierre Bénite.

Les recettes issues de l'exploitation et de la maintenance des réseaux sont évaluées à 7,7 M€, en légère diminution par rapport à 2015 (- 1,2 %) pour tenir compte de la diminution des branchements sur réseau neuf en 2015.

La Métropole possède un réseau d'assainissement unitaire qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Le budget principal versera une participation au budget annexe de l'assainissement de l'ordre de 17,5 M€ en 2016, identique à 2015, afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales.

En investissement, la poursuite de la requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière est assurée avec 2,2 M€.

Les travaux de recueillis des eaux pluviales - quartier des Clochettes à Saint Fons (0,9 M€), ainsi que la construction de réseaux de la zone industrielle à Saint Priest (0,3 M€) se réaliseraient également en 2016.

Les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements (15,6 M€) sont destinées aux réseaux et matériels techniques d'assainissement (6,9 M€), aux stations d'épurations (4 M€), aux branchements pour le compte de tiers (3,5 M€) et aux travaux de captage des eaux de pluie induits par des opérations de voirie (1,2 M€).

Ces travaux pour collecter les eaux pluviales dans les réseaux unitaires font l'objet d'une participation du budget principal. La recette correspondante est estimée à 3 M€.

Les subventions à verser par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (0,7 M€) sont également attendues pour les opérations d'investissement effectuées sur les stations d'épuration de Meyzieu et de Saint Germain au Mont d'or.

4 - Cohésion territoriale

Des travaux d'amélioration de réseaux se réaliseront sur l'opération de renouvellement urbain à Bron Terrailon (0,4 M€) et dans le quartier Joliot Curie à Mions (0,1 M€).

5 - Fonctionnement de l'institution

Les charges d'exploitation s'élèveront à 33,6 M€. Elles se rapportent essentiellement aux dépenses de personnel pour 29,8 M€ (29,6 M€ en 2015).

Les autres postes de dépenses concernent principalement la location de l'immeuble Le Triangle qui abrite la direction de l'eau (1,1 M€) et les primes d'assurances (0,9 M€).

La dépense d'investissement prévue pour cette politique concourt à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (0,4 M€), à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers (0,3 M€), à l'aménagement des services urbains (0,1 M€).

6 - Gestion financière

Les dépenses liées à la gestion de la dette s'élèveront à 6,4 M€ (6,8 M€ en 2015).

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin d'emprunt est calculé à 5,5 M€ (11,5 M€ en 2015).

L'encours de la dette est estimé à 227,2 M€ au 1er janvier 2016.

La dépense pour l'amortissement du stock des prêts longs termes (15,1 M€), des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (3,2 M€), et d'un emprunt obligataire remboursable in fine (0,4 M€) est équivalente à celle de 2015 (18,7 M€).

III - Le budget annexe des eaux

A - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2016 du budget annexe des eaux a été arrêté à 45,5 M€, en dépenses et en recettes, valeur hors taxes, tous mouvements et toutes sections confondus (60,5 M€ en 2015). Il retrace, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M49, une activité assujettie à la TVA.

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 25,4 M€ (28,2 M€ en 2015).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 23,3 M€ (26,4 M€ en 2015) et des dépenses réelles de 8,1 M€ (12,3 M€ en 2015), l'autofinancement brut sera de 15,2 M€ (14,1 M€ en 2015).

Le virement à la section d'investissement peut être arrêté à la somme de 4,8 M€ (5,8 M€ en 2015).

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 20,1 M€ (32,3 M€ TTC en 2015).

Avec 12,6 M€, les investissements opérationnels représentent 73,9 % des dépenses réelles de la section (41,1 % en 2015 avec 10,8 M€).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations à hauteur de 12,5 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues à hauteur de 2,1 M€.

Les écritures d'ordre patrimoniale, envisagées pour 0,9 M€, en dépenses comme en recettes, concerneraient les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés et l'intégration de frais d'études et d'insertion en travaux en cours.

Budget primitif 2016 - budget annexe des eaux - synthèse (en €)

Budget annexe des eaux	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	25 431 100
recettes réelles	23 346 100
recettes d'ordre	2 085 000
Fonctionnement - total dépenses	25 431 100
dépenses réelles	8 113 500
dépenses d'ordre	17 317 600
Epargne brute	15 232 600
remboursement capital des emprunts	4 451 500
Epargne nette	10 781 100
Investissement - total recettes	20 072 732
recettes réelles	1 825 132
<i>dont recettes PPI</i>	<i>19 132</i>
recettes d'ordre	18 247 600
Investissement - total dépenses	20 072 732
dépenses réelles	17 057 732
<i>dont dépenses PPI</i>	<i>12 605 488</i>
dépenses d'ordre	3 015 000

B - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2016 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
développement urbain		0,56	0,56			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,06	0,06		0,01	0,01
mobilité des biens et des personnes		2,08	2,08		0,01	0,01
cycle de l'eau	3,30	9,57	12,87	22,87		22,87
cohésion territoriale (dont politique de la ville)		0,25	0,25			
fonctionnement de l'institution	3,40	0,09	3,49	0,47		0,47
gestion financière	1,41	4,45	5,87		1,81	1,81
	8,11	17,06	25,17	23,35	1,83	25,17

1 - Développement urbain

Les inscriptions 2016 sur cette politique publique correspondent pour 0,6 M€ à des dépenses d'investissement qui permettraient la réalisation des réseaux d'eau potable en accompagnement de certaines opérations d'aménagement, en particulier pour la ZAC du centre à Tassin la Demi Lune (0,2 M€) et sur les projets urbains partenariaux (PUP) du parc Marius Berliet à Lyon 8° (0,1 M€) et de la rue de Gerland à Lyon 7° (0,2 M€).

2 - Mobilité des biens et des personnes

Les interventions envisagées pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable représenteraient 2,1 M€, dont le quai Saint Antoine, aux abords du parking à Lyon 2° (0,3 M€), les avenues Antoine de Saint Exupéry à Villeurbanne (0,2 M€) et des Alpes à Marcy l'Etoile (0,1 M€).

3 - Cycle de l'eau

Cette politique publique comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation (22,9 M€).

Au vu du nouveau contrat de délégation de service public pour l'eau potable entré en vigueur le 3 février 2015, l'indexation des différentes composantes du prix de l'eau conduit, sur la base d'une consommation annuelle de 120 mètres cubes, à une facture de 200,24 € HT au 1er janvier 2016 contre 200,26 € HT au 3 février 2015, soit une baisse de 0,01 %.

Le produit des ventes d'eau (21,2 M€) correspond à la nouvelle recette facturée directement à l'utilisateur sur la facture d'eau potable (20,4 M€) et aux versements effectués par le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) (0,8 M€).

Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse s'élèveront à 0,6 M€, dont 0,2 M€ au titre du Fonds eau et 0,4 M€ pour le nouveau programme de coopération à Madagascar.

Les dépenses d'exploitation seraient de 3,3 M€.

Elles correspondent principalement aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée (1,1 M€), à la participation au syndicat mixte "eau potable Rhône-Sud" pour les communes de Givors et Grigny (0,3 M€), ainsi qu'aux charges générales liées à la mise en place du service public de l'eau en qualité d'autorité organisatrice (1,6 M€).

En investissement, 9,6 M€ permettront l'entretien d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et plus de 4 000 kilomètres de conduites d'eau potable.

Les dépenses d'investissement visant à préserver les milieux et la ressource en eau sont envisagées à hauteur de 7 M€. Elles concernent des opérations récurrentes de sécurisation et diversification de la ressource.

Des travaux d'enlèvement des atterrissements affectant le champ captant de Crépieux-Charmy sont également prévus à hauteur de 2,2 M€.

4 - Cohésion territoriale

L'aménagement du quartier Joliot Curie à Mions suppose des interventions sur le réseau d'eau potable à hauteur de 0,2 M€ en investissement.

5 - Fonctionnement de l'institution

Les dépenses de personnel atteindront 2,6 M€ contre 1,8 M€ en 2015, pour tenir compte, notamment, des modifications comptables relatives à l'enregistrement des charges de structure (0,3 M€), ou de la poursuite des recrutements dans le cadre du projet Osmose, visant à structurer et organiser l'autorité organisatrice de l'eau (0,14 M€).

Les dépenses de fonctionnement de l'institution (hors dépenses de personnel) seraient de 0,8 M€. Elles concernent principalement la gestion du patrimoine, notamment les taxes foncières (0,3 M€) et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau.

6 - Gestion financière

En dépenses d'exploitation, la gestion de la dette nécessiterait des crédits à hauteur de 1,4 M€ (1,3 M€ en 2015).

En dépenses d'investissement, le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra près de 3,4 M€. 0,5 M€ est également proposé pour le remboursement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et 0,6 M€ pour le remboursement in fine d'un emprunt obligataire.

L'encours de la dette est estimé à 46,7 M€ au 1er janvier 2016. Le besoin d'emprunt à long terme en 2016, pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme d'1,8 M€ (9,7 M€ en 2015).

IV - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M 57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

A - L'équilibre général

Le budget primitif 2016 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes toutes sections confondues, à la somme de 36 M€ (41,2 M€ en 2015).

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés. En 2016, ces ventes seraient de 10,2 M€ (en baisse de 2,7 M€).

Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre, sans créer d'autofinancement, s'élèverait à 1,8 M€.

Budget primitif 2016 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (en €)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	24 023 860
recettes réelles	12 011 930
recettes d'ordre	12 011 930
fonctionnement - total dépenses	24 023 860
dépenses réelles	12 011 930
dépenses d'ordre	12 011 930
Epargne brute	0
remboursement capital des emprunts	0
Epargne nette	0
Investissement - total recettes	12 011 930
recettes réelles	0
recettes d'ordre	12 011 930
Investissement - total dépenses	12 011 930
dépenses réelles	0
dépenses d'ordre	12 011 930

B - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2016 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
développement urbain	5,90			5,90	2,97	2,97
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	6,11		6,11	7,23		7,23
gestion financière				1,81		1,81
	12,01		12,01	12,01		12,01

1 - Développement urbain

Les dépenses sont estimées à 5,9 M€, dont 5,7 M€ pour la poursuite de la réalisation des 3 projets immobiliers de la ZAC Villeurbaine La Soie. Cette opération devrait générer 3 M€ de recettes en 2016 (1,6 M€ de ventes de terrains et 1,4 M€ de participations versées des opérateurs privés à chaque permis de construire engagé dans la ZAC).

2 - Cohésion territoriale

La poursuite des travaux d'aménagement des grands projets de ville (GPV) et ZAC situées en quartier politique de la ville représenterait 5,9 M€ sur les 6,1 M€ de dépenses prévues en 2016.

Il s'agit principalement du GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin (2,8 M€), du projet urbain Mermoz nord à Lyon 8° (1,5 M€) et du GPV Armstrong à Vénissieux (1,2 M€).

Sur la base de ces estimations de travaux, les produits de cessions de terrains aménagés pourraient représenter 4,2 M€ et les participations reçues des partenaires seraient de 3 M€.

3 - Gestion financière

Cette politique retrace la subvention d'équilibre versée par le budget principal (1,8 M€).

V - Le budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1er janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le budget primitif 2015 a intégré les flux financiers relatifs au contrat d'affermage du réseau de chaleur de Vaulx en Velin. Financé par l'emprunt, la reprise du déficit constaté au compte administratif 2014 de la Ville de Vaulx en Velin pour 2,6 M€ a également été opérée dans l'exercice.

Pour 2016, le périmètre de ce budget annexe évolue après l'intégration, à la date du 11 décembre 2015, des équipements de La Duchère à Lyon 9° dans l'actif de la Métropole. Il prévoit également les inscriptions relatives à la DSP du réseau de Rillieux la Pape.

A - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2016 du budget annexe du réseau de chaleur est ainsi arrêté à 8 M€, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus (3 M€ en 2015).

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2,3 M€ (1,5 M€ en 2015).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 2,15 M€ et des dépenses réelles de 0,75 M€, l'autofinancement brut s'élèverait à 1,4 M€.

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 5,7 M€ (1,5 M€ en 2015).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées en dépenses par les dotations aux amortissements des immobilisations à hauteur de 0,8 M€, et en recettes par l'étalement des subventions d'équipement reçues, pour 0,2 M€.

Les inscriptions d'ordre patrimoniales concernent le transfert de frais d'études et d'insertion en compte de travaux (0,5 M€) et la régularisation des avances consenties sur les marchés d'investissement (0,5 M€).

Budget primitif 2016 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse (en €)

Budget annexe du réseau de chaleur	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	2 307 000
recettes réelles	2 151 000
recettes d'ordre	156 000
Fonctionnement - total dépenses	2 307 000
dépenses réelles	752 500
dépenses d'ordre	1 554 500
Epargne brute	1 398 500
remboursement capital des emprunts	1 315 800

Budget annexe du réseau de chaleur	Crédits de paiement
Epargne nette	82 700
investissement - total recettes	5 751 286
recettes réelles	3 206 786
<i>dont recettes PPI</i>	<i>3 206 786</i>
recettes d'ordre	2 544 500
Investissement - total dépenses	5 751 286
dépenses réelles	4 605 286
<i>dont dépenses PPI</i>	<i>210 000</i>
dépenses d'ordre	1 146 000

B - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2016 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
transition énergétique	0,28	0,21	0,49	2,15	3,21	5,36
fonctionnement de l'institution	0,01		0,01			
gestion financière	0,46	4,40	4,86			
	0,75	4,61	5,36	2,15	3,21	5,36

1 - Transition énergétique

Les dépenses d'exploitation portent essentiellement sur les frais d'entretien du réseau et de la chaufferie de Vaulx en Velin estimés à 0,3 M€.

Les redevances contractuelles perçues des délégataires exploitant les réseaux représentent 2,1 M€ de recettes (1,3 M€ en 2015).

0,2 M€ de dépenses d'équipement est proposé pour les travaux de mise en conformité du système de suivi des émissions de polluants et d'acoustique de la chaufferie de La Duchère à Lyon 9°.

Sont inscrits en recettes d'investissement 3,2 M€ correspondants au solde des subventions d'équipement à recevoir de l'ANRU et de l'ADEME pour les installations de Vaulx en Velin.

2 - Fonctionnement de l'institution

Des crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement (0,01 M€) pour le paiement des intérêts moratoires.

3 - Gestion financière

L'inscription pour 4,4 M€ en dépenses d'investissement correspond, pour 1,3 M€ au remboursement du capital de la dette et pour 3,1 M€ aux crédits nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

L'encours de la dette est estimé à 14,6 M€ au 1er janvier 2016. Les intérêts de la dette sont évalués à 0,5 M€.

L'intégration du réseau de La Duchère impose, notamment, d'identifier les flux financiers concernant la dette initialement suivie dans le budget général de la Ville de Lyon.

Seule une quote-part de ces emprunts globalisés de la Ville de Lyon est transférée à la Métropole, qui procédera à des remboursements à ce titre d'un montant de 0,6 M€ sur l'exercice 2016.

VI - Le budget annexe du restaurant administratif

Le restaurant administratif offre 2 prestations :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions. Cette prestation est soumise au taux de TVA intermédiaire de 10 %,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise également au nouveau taux de TVA intermédiaire de 10 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité.

La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Métropole.

Ce budget, présenté selon la nomenclature M57, s'équilibre par une subvention du budget principal.

A - L'équilibre général

Le budget primitif 2016 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 3,5 M€ (3,1 M€ en 2015). L'évolution de ce budget s'explique par une fréquentation plus importante du restaurant.

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,3 M€.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 2,3 M€ (1,8 M€ en 2015).

Les propositions d'investissement sont équilibrées à 0,198 M€.

Les mouvements d'ordre reflètent, en dépenses, l'amortissement des matériels, des frais d'insertion (0,14 M€) et, en recettes, la subvention d'investissement versée par le budget principal (0,17 M€).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse générale du budget annexe du restaurant administratif pour 2016.

Budget primitif 2016 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (en €)

Budget annexe du restaurant administratif	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	3 343 798
recettes réelles	3 173 798
recettes d'ordre	170 000
Fonctionnement - total dépenses	3 343 798
dépenses réelles	3 203 798
dépenses d'ordre	140 000
Epargne brute	-30 000
remboursement capital des emprunts	0
Epargne nette	-30 000

Budget annexe du restaurant administratif	Crédits de paiement
Investissement - total recettes	198 000
recettes réelles	58 000
recettes d'ordre	140 000
Investissement - total dépenses	198 000
dépenses réelles (dépenses PPI)	28 000
dépenses d'ordre	170 000

B - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2016 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Fonctionnement de l'institution	3,20	0,03	3,23	0,93		0,93
Gestion financière				2,24	0,06	2,30
	3,20	0,03	3,23	3,17	0,06	3,23

En dépenses réelles de fonctionnement, le poste le plus important reste la rémunération du personnel avec 1,8 M€ prévus pour 2016 (1,67 en 2015). L'effectif permanent est passé de 40 à 42 agents afin de faire face à la hausse des convives. Le nombre de repas servis entre le 1er janvier 2015 et le 31 octobre 2015 a été de 166 824 contre 146 732 pour la même période en 2014, soit 20 092 repas supplémentaires.

Les dépenses concernant les produits alimentaires s'élèveront à 0,86 M€, contre 0,66 M€ en 2015, soit une augmentation de 30 %.

Le produit des ventes des repas des 2 restaurants, administratif et officiel, est estimé à 0,9 M€ pour 2016, au même niveau qu'en 2015, en raison d'une diminution du coût du repas moyen par convive.

28 000€ permettront l'achat ou le renouvellement de matériels et la réalisation de travaux d'aménagement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans le paragraphe **"11 - Culture"** au sein du B - *Les politiques publiques* du I - *Le budget principal* de l'exposé des motifs, il convient de lire : "0,4 M€ sera alloué à la médiathèque départementale de prêt" au lieu de : "4 M€ seront alloués à la médiathèque départementale de prêt".

Dans le paragraphe **"20 - Compensation du handicap"** au sein du B - *Les politiques publiques* du I - *Le budget principal* de l'exposé des motifs, il convient de lire : "- d'un effet volume avec l'ouverture de 28 places supplémentaires" au lieu de : "- d'un effet volume avec l'ouverture de 2 places supplémentaires".

Dans le volume budgétaire joint à la délibération dans la partie II C1 - Présentation générale du budget - Equilibre financier du budget - section d'investissement - recettes d'investissement, sur la ligne concernant le chapitre 13 "Autres subventions d'investissement non transférables" de la colonne "Pour mémoire budget précédent", il convient de lire "0" au lieu de "60 230 874,00".

Dans le volume budgétaire joint à la délibération dans la partie II C1 - Présentation générale du budget - Equilibre financier du budget - section d'investissement - recettes d'investissement, sur la ligne concernant le chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées" de la colonne "Pour mémoire budget précédent", il convient de lire "71 500,00" au lieu de "337 671 500,00".

Dans le volume budgétaire joint à la délibération dans la partie II C1 - Présentation générale du budget - Equilibre financier du budget - section d'investissement - recettes d'investissement, sur la ligne "**Total des recettes financières**" de la colonne "Pour mémoire budget précédent", il convient de lire "90 667 095,00" au lieu de "488 497 969,00".

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide de voter :

a) - le budget principal, les budgets annexes du restaurant administratif et des opérations d'urbanisme en régie directe conformément à la nomenclature M57 applicable aux Métropoles, par nature, et selon une présentation croisée par fonction,

b) - les budgets annexes des eaux et de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

c) - le budget annexe du réseau de chaleur par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

3° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- . 3 202 827 840 € pour le budget principal,
- . 173 255 856 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 45 503 832 € pour le budget annexe des eaux,
- . 36 035 790 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 8 058 286 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 3 541 798 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

4° - Autorise monsieur le Président à procéder :

a) - à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du réseau de chaleur pour l'exercice 2016 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

b) - à des mouvements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget principal et aux budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.

5° - Fixe à 17 500 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,
- 32,10 % de la charge nette financière,
- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auxquels s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 896 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.